

La plume du Bagnas

n°1 - février 2011

EDITO

Un petit clin d'œil aux nombreuses espèces d'oiseaux qui fréquentent chaque année le site du Bagnas avec cette nouvelle lettre d'information qui lui est dédiée.

C'est cette importante biodiversité qui a valu au site son classement en Réserve Naturelle Nationale en 1983.

Nous avons souhaité communiquer désormais de façon régulière sur la réserve ... mais pas seulement.

Car le site du Bagnas appartient également au réseau européen de sites Natura 2000 et à celui des sites du Conservatoire du Littoral.

Cette lettre voit le jour en ce début d'année pour initier l'entrée en animation du site Natura 2000 « Etang du Bagnas ».

Bonne lecture !

**L'équipe de l'ADENA,
association gestionnaire
du Bagnas**

La Réserve du Bagnas et le site Natura 2000



La réserve du Bagnas occupe environ 561 hectares. Le statut de réserve permet de disposer d'une protection réglementaire assurant la tranquillité et la protection des espèces et milieux du site.

Depuis le début des années 2000, le site a été classé Natura 2000 au titre des directives européennes « Oiseaux » (1979) et « Habitats, Faune, Flore » (1992) en raison de la présence de nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'objectif de Natura 2000 est de conserver ces habitats et espèces dans un bon état de conservation.

Chaque site Natura 2000 doit disposer d'un document qui fixe les objectifs de développement durable et planifie les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ce document, appelé « document d'objectifs » a été validé officiellement le 8 novembre 2010. L'ADENA qui a élaboré ce document a été élue structure animatrice du site Natura 2000 et M. Gilles d'ETTORE, député-maire d'Agde, président du comité de pilotage.

Ce comité de pilotage est composé de plusieurs collèges : collectivités territoriales, usagers et représentants de l'Etat. Réuni régulièrement au cours de la rédaction du document, ce comité sera convié chaque année pour définir les futurs programmes d'actions.

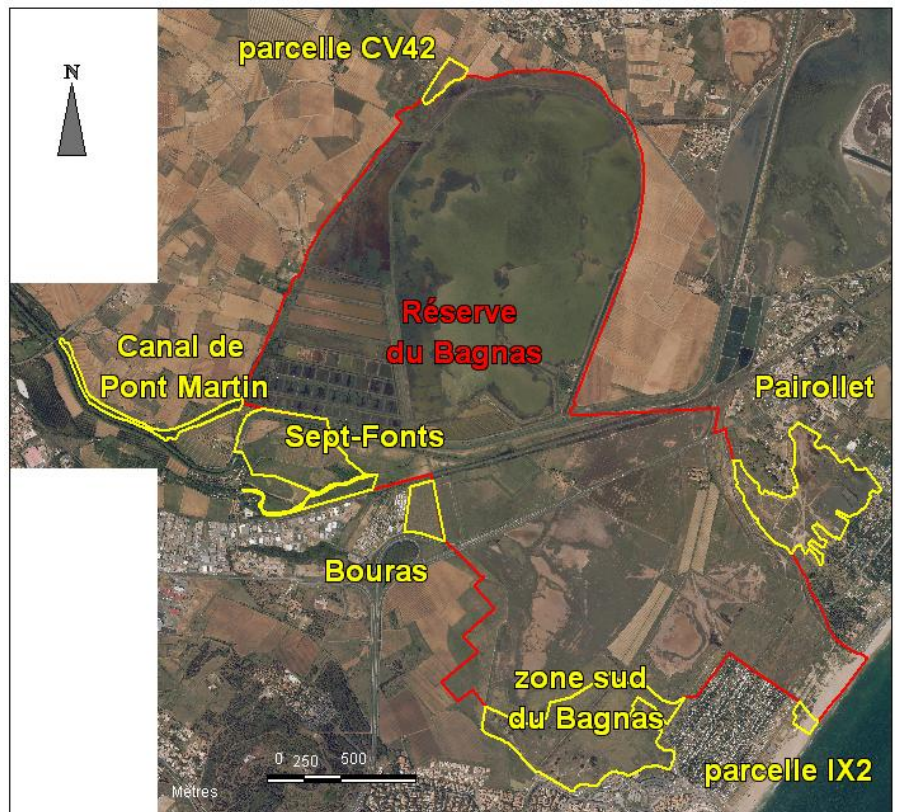
Ci-contre une Remiz penduline, petit passereau paludicole d'intérêt communautaire. Les baguages d'oiseaux réalisés ces dernières années ont montré que le Bagnas est le premier site français d'accueil de cette espèce en migration. La préservation de la roselière du Bagnas est un enjeu majeur du site.



Le périmètre du site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Etang du Bagnas » reprenait initialement les contours de la réserve. Le diagnostic écologique a permis de montrer le grand intérêt de plusieurs secteurs périphériques comprenant des habitats et espèces reconnus par l'Europe qui participent au bon fonctionnement écologique de la réserve et qui constituent des zones d'accueil complémentaires pour les espèces. Avec l'intégration de ces zones, **le site Natura 2000 s'étend sur 679 hectares**, soit plus de 100 hectares autour de la réserve. La réserve du Bagnas constitue le cœur du site Natura 2000. Il faut distinguer la réserve qui dispose d'un double statut : réglementation réserve et dispositif Natura 2000, des autres secteurs uniquement classés au titre de Natura 2000.

Périmètre du site Natura 2000 "Etang du Bagnas"



Sources : BD ORTHO®, Copyright IGN - Paris – 2005, Copie et reproduction interdite, Licence n° 5766713-1

FILLEUX, M. et al. (2010) – Document d'Objectifs des sites NATURA 2000 « Etang du Bagnas »

Qu'apporte le statut « Natura 2000 » au site ?

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans une gestion conservatoire par la signature de contrats de gestion et de la charte Natura 2000. Contrairement au statut réglementaire de la réserve, le dispositif Natura 2000 n'a pas vocation à réglementer. Bien entendu, la réglementation relative à la protection des espèces et des milieux naturels s'applique sur les sites Natura 2000.

Natura 2000 apporte au site une marge de manœuvre supplémentaire grâce à la possibilité de contractualiser des contrats Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAET) avec des prestataires qui s'engagent auprès de l'Etat, en échange d'une rémunération, à réaliser des actions de gestion conservatoire en faveur d'habitats

ou d'espèces : entretien de milieux ouverts par fauche ou pâturage, aménagements pour la nidification d'oiseaux, etc.

Plan de gestion et document d'objectifs

La réserve du Bagnas dispose d'un plan de gestion pour la période 2006-2010. Document d'objectifs et plan de gestion doivent être compatibles. Le plan de gestion de la réserve est arrivé à terme fin 2010. Il devra être révisé pour les 5 prochaines années pour la période 2011-2015.

Le plan de gestion a pour but de protéger l'ensemble des habitats et espèces et s'applique sur la réserve exclusivement. Le document d'objectifs a quant à lui vocation à conserver spécifiquement les habitats et espèces d'intérêt européen dans un bon état de conservation et s'applique à l'ensemble du site Natura 2000.



Le contenu du Document d'Objectifs

Voici les objectifs du site Natura 2000 :

Milieu	Objectifs
Habitats lagunaires	Conserver/améliorer la qualité de la lagune et de la végétation associée
	Maintenir une bonne qualité de roselière
	Maintenir/augmenter le potentiel d'accueil de l'avifaune
Habitats aquatiques	Assurer le maintien et le développement à long terme de la Cistude d'Europe sur le site
	Conserver les ripisylves
Habitats ouverts	Maintenir les milieux ouverts
	Maintenir/restaurer les habitats dunaires de la zone littorale
Objectifs transversaux	Approfondir les connaissances et suivre les habitats et espèces du site
	Poursuivre et adapter les moyens de lutte actuels contre les espèces envahissantes
	Contrôler la fréquentation du public
	Communiquer sur le site Natura 2000
	Mettre en œuvre les actions du Document d'Objectifs et assurer une veille environnementale

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont prévues en 2011, en voici quelques exemples :

- une étude approfondie du fonctionnement hydraulique du site afin d'en améliorer la gestion,

- la mise en place d'un plan de gestion agropastoral pour conserver les milieux ouverts par la pratique de la fauche et du pâturage équin,
- la lutte contre plusieurs espèces invasives (jussie dans les milieux aquatiques, bourreau des arbres sur les dunes, etc).

La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un nouveau dispositif qui vient s'ajouter aux contrats Natura 2000 et MAEt. Elle permet à toute personne de marquer son engagement en faveur des objectifs de conservation du site Natura 2000.

La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations concernant les différents milieux du site et les activités pratiquées :

- Les recommandations sont des prescriptions générales, des incitations à faire ou ne pas faire,
- Les engagements sont des bonnes pratiques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La charte Natura 2000 ne donne pas lieu à contrepartie financière, elle peut cependant donner droit à certains avantages fiscaux (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties notamment).

N'hésitez pas à signer cette charte pour marquer votre engagement « moral » au respect et à la conservation du site Natura 2000 « Etang du Bagnas ».

Pour consulter la charte et la signer, merci de contacter l'ADENA (04 67 01 60 23 ou filleux.bagnas@gmail.com).



Habitats et espèces d'intérêt communautaire, quèsaco ?

Les directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » listent plusieurs centaines d'espèces animales et végétales mais aussi des habitats (c'est-à-dire des milieux naturels) rares et/ou menacés en Europe.

Sur le site du Bagnas, 15 habitats, 6 espèces animales (1 tortue, 1 libellule, 1 papillon et 3 chauves-souris) et 81 oiseaux sont reconnus d'intérêt communautaire.

Quelques nouvelles de la Cistude

Parmi les espèces d'intérêt communautaire, il en est une qui fait l'objet de beaucoup d'attention par l'équipe de l'ADENA : une petite tortue d'eau douce nommée cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Comme vous le savez peut-être, cette espèce particulièrement menacée en Europe, a été réintroduite sur le site du Bagnas en 2008 grâce au soutien d'un programme régional coordonné par le Conservatoire des Espaces Naturels



du Languedoc-Roussillon. Les déplacements des 26 cistudes relâchées sur la réserve ont été suivis grâce à des émetteurs radio jusqu'au début de l'année 2010. Plusieurs tortues se sont déplacées en périphérie ouest du Grand Bagnas et sur le secteur des Sept-Fonts. Des captures à l'aide de nasses et de verveux sont régulièrement pratiquées pour vérifier leur état sanitaire. Les individus semblent bien se porter. Un cistudon (jeune cistude) a été retrouvé en 2009. Nous espérons recueillir d'autres preuves de reproduction de la population dans les prochaines années. De nouvelles tortues devraient être réintroduites en 2012 ou 2013 pour viabiliser cette petite population encore fragile. Si votre chemin croisait celui d'une cistude, merci de la respecter. Cette espèce est protégée, le prélèvement d'individus ou des œufs est strictement interdit. Merci en revanche d'indiquer à l'ADENA, gestionnaire du site, toute observation de l'espèce sur le secteur.



Visite du Bagnas

L'ADENA vous accueille tout au long de l'année pour des visites de découverte de la réserve du Bagnas. Rendez-vous tous les samedis matins à 9 heures à la Maison de la Réserve (route de Sète, entre Cap d'Agde et Marseillan plage). Renseignements sur place ou au 04 67 01 60 23. Visites assurées par l'animateur à partir de 5 personnes. Tarif : 5 €/personne, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Réalisation : ADENA / Milène Filleux / Renaud Dupuy de la Grandrive - février 2011

Responsable publication : Renaud Dupuy de la Grandrive - Imprimé sur papier recyclé par Pure Impression

ADENA : Domaine du Grand Clavelet, Route de Sète, 34300 AGDE - 04 67 01 60 23

Crédits photographiques : Renaud Dupuy de la Grandrive / Pascal Miguet / Anthony Labouille

Le Bagnas est géré par l'association ADENA, présidée par Serge Teyssède.